

Les coffres Thule que nous louons existent en 4 dimensions.

- Motion XXL ou XT XXL soit 630 litres: 115.00 euros
- Dynamic 900 soit 430 litres: 100.00 euros (coffre plus aérodynamique !)
- Motion XL (480 L) ou Motion XT XXL (500 L): 100.00 euros
- Motion 600 ou Motion sport soit 320 litres: 75.00 euros

Ces tarifs sont d'application pour des durées de deux semaines et trois we.

- Nous nous occupons de la pose du matériel que nous louons.
- La pose du matériel peut être faite deux jours avant le début de la location proprement dite. Tous les coffres sont munis de serrures.

Le matériel n'est pas assuré contre le vol ou autres dégâts occasionnés pendant la période de location. **Pour la location des barres de portage pour votre véhicule, comptez 20.00 euros de plus**, et la pose est assurée par nos soins. Ce tarif ne s'applique pas s'il n'y a pas de coffre en location. **Les barres seules sont louées au tarif de 69.00€ pour deux sem./trois we**

La réservation est indispensable pour votre confort en renvoyant par mail vos coordonnées suivantes: nom- prénom adresse postale et numéro de portable.

Afin de vous procurer un excellent service, nous vous invitons à compléter ce questionnaire ?

Marque de la voiture :.....

Modèle de la voiture :.....

Break/ Berline/ Coupé/ SUV(style Kia Sportage,etc...)/ Monovolume(style Ford Galaxy ,Sharan,etc)

Nombre de portes :.....

-Voiture équipée de barres longitudinales apparentes ou "appliquées" : oui/non si oui, biffer le terme non adéquat

-Année de construction(=1ère immatriculation) du véhicule.....

Conditions de location Martin sport

Martin sport met en location du matériel de ski, surf et de portage pour une période et un tarif établis au moment de la réservation. Des arrhes de 15 % du montant de la location seront versées à la réservation.

Le matériel est loué dans un état de fonctionnement et de propreté impeccables que le client ne pourra contester au retour. Le client est tenu de faire les remarques éventuelles au moment de l'enlèvement dudit matériel. Le client est responsable du matériel qu'il a loué. Le matériel n'est assuré ni contre le vol, ni contre la détérioration accidentelle par Martin Sport. Le client est tenu de respecter les consignes de sécurité concernant la charge maximale autorisée (affichée à l'intérieur du coffre) par le constructeur ou par Martin Sport. Une valeur résiduelle du matériel est communiquée sur demande à l'enlèvement du matériel. Cette valeur résiduelle est le montant minimum qui sera dû par le client si le matériel n'est pas restitué ou s'il n'est pas rendu en bon état, sans préjudice de la possibilité de postuler l'indemnisation de tout dommage complémentaire subi. L'utilisation en "bon père de famille" fait supposer que les utilisateurs prendront soin du matériel comme si celui-ci leur appartenait. En cas de litige, les tribunaux du brabant Wallon sont seuls compétents.